

Septembre 2020

# **Profils de compétence et d'expérience des membres**

du conseil d'administration  
DE RECYC-QUÉBEC

# TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE.....	3
2. PORTÉE.....	3
3. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET AUTRES CRITÈRES À CONSIDÉRER.....	3
4. COMPÉTENCES RECHERCHÉES INDIVIDUELLEMENT.....	4
5. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES COLLECTIVEMENT.....	4
6. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	4
7. PROFIL PARTICULIER DES MEMBRES DU CONSEIL.....	5

## 1. PRÉAMBULE

Les présents profils identifient les compétences et expériences dont les administrateurs doivent faire preuve, que ce soit à titre individuel ou de façon collective. Ils sont communiqués au gouvernement afin que ce dernier puisse en tenir compte lors de la nomination de membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC et du renouvellement de leurs mandats.

## 2. PORTÉE

Ces profils s'appliquent aux membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC autres que le président du conseil et le président-directeur général.

## 3. EXIGENCES LÉGISLATIVES ET AUTRES CRITÈRES À CONSIDÉRER

Outre les compétences et les expériences requises qui sont énoncées dans ces profils, d'autres exigences quant à la composition du conseil d'administration sont prévues par la loi constitutive de RECYC-QUÉBEC, son règlement de régie interne ainsi que par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Ces exigences sont prises en considération par le gouvernement lorsqu'il procède à la nomination d'un administrateur ou au renouvellement de son mandat :

- Au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;
- Au moins un administrateur doit être membre de l'un des ordres professionnels des comptables mentionnés au Code des professions (chapitre C-2) aux fins d'assurer qu'un membre répondant à cette exigence puisse siéger au comité de vérification;
- Le conseil d'administration doit être constitué de membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise;
- Le conseil d'administration doit être constitué de membres représentatifs ou issus de différents milieux concernés par les activités de la Société;
- Le conseil d'administration doit être constitué de membres ayant siégé auparavant à un conseil d'administration;
- Le conseil d'administration doit être constitué en parts égales de femmes et d'hommes;
- Le conseil d'administration doit être constitué d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

En sus de ce qui précède, la diversité de la société québécoise devrait être reflétée au sein du conseil d'administration, notamment eu égard à la représentativité régionale.

De plus, les membres du conseil d'administration doivent être disposés à investir le temps requis pour acquérir une solide connaissance de RECYC-QUÉBEC et consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités.

Finalement, afin de maintenir la confiance du public à l'égard de RECYC-QUÉBEC, les candidats nommés comme administrateurs devraient démontrer, lors de leur nomination et en tout temps pendant la durée de leur mandat, une probité exemplaire dans la conduite de leurs affaires, tant personnelles que professionnelles.

#### **4. COMPÉTENCES RECHERCHÉES INDIVIDUELLEMENT**

Les membres du conseil d'administration doivent, sur une base individuelle, démontrer les compétences et aptitudes suivantes :

1. Intégrité et sens de l'éthique
2. Loyauté envers l'organisation
3. Objectivité et indépendance d'esprit
4. Sens de la gestion, incluant une expérience de gestion pertinente à la fonction d'administrateur ainsi qu'une aptitude reconnue à comprendre des enjeux complexes comparables à ceux de RECYC-QUÉBEC
5. Vision et innovation
6. Sens stratégique et politique
7. Agilité et prise de décision
8. Capacité d'analyse et de synthèse
9. Esprit d'équipe
10. Communication
11. Leadership et influence

#### **5. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES COLLECTIVEMENT**

En plus des compétences individuelles mentionnées plus haut, les membres du conseil d'administration doivent, collectivement, réunir une combinaison de compétences et d'expériences qui, dans un souci de complémentarité, leur permettent de s'acquitter efficacement de leurs fonctions, devoirs et responsabilités. Ces compétences et expériences doivent couvrir les domaines-clés suivants :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1. Planification stratégique                  | 11. Économie                      |
| 2. Gestion des ressources humaines            | 12. Monde de l'éducation          |
| 3. Environnement                              | 13. Domaine de l'économie sociale |
| 4. Développement durable                      | 14. Connaissance des régions      |
| 5. Vérification et analyse financière         | 15. Communications                |
| 6. Système de contrôle                        | 16. Affaires gouvernementales     |
| 7. Optimisation des ressources                | 17. Marketing                     |
| 8. Juridique                                  | 18. Vision et innovation          |
| 9. Aspect municipal                           | 19. Développement des affaires    |
| 10. Technologies et sécurité de l'information |                                   |

Comme le président du conseil d'administration doit évaluer la performance des membres du conseil d'administration, les critères permettant d'évaluer les compétences et expériences prévues au présent profil sont adoptés par le conseil d'administration.

#### **6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ces profils remplacent les précédents et entrent en vigueur à la date de la résolution du conseil d'administration.

## 7. PROFIL PARTICULIER DES MEMBRES DU CONSEIL

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET AUTRES CRITÈRES À CONSIDÉRER		Nombre (sur 10)
	Se qualifient comme administrateurs indépendants	9
	Membres de l'un des ordres professionnels des comptables mentionnés au Code des professions (chapitre C-2)	1
	Membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise	1
	Membres représentatifs ou issus de différents milieux concernés par les activités de la Société	3
	Membres ayant siégé auparavant à un conseil d'administration	8
	Femmes	5
	Hommes	5
	Membres âgés de 35 ans ou moins au moment de leur nomination	1
COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES RECHERCHÉES COLLECTIVEMENT		Nombre (sur 10)
	Planification stratégique	7
	Gestion des ressources humaines	6
	Environnement	6
	Développement durable	5
	Vérification et analyse financière	4
	Système de contrôle	2
	Optimisation des ressources	1
	Juridique	3
	Aspect municipal	2
	Technologies et sécurité de l'information	0
	Économie	2
	Monde de l'éducation	2
	Domaine de l'économie sociale	3
	Connaissance des régions	5
	Communications	5
	Affaires gouvernementales	5
	Marketing	3
	Vision et innovation	3
	Développement des affaires	5